



Besoin d'aide pour résilier ma formation du centre Europ de forma

Par **Sevenier Tiphany**, le 17/11/2017 à 23:18

Bonjour,

Je suis actuellement, en formation avec "Centre Europeen de Formation" et suite a de très gros problèmes d'argents je souhaiterais l'arrêter. Mais d'après la femme que j'ai eu au téléphone, il m'est plus possible de resilier a moins de donner une grosse sommes d'argent. Est ce qu'il y a un moyen de résilier cette formation sans avoir besoin de déboursier de l'argent ? Si je bloque les prévélement est ce que j'aurais moi même des problèmes derrière ? Qui a déjà été dans mon cas, et qui as trouver une solution a ce problème la ?

Merci d'avance

Par **tica974**, le 18/11/2017 à 10:30

moi aussi j'aimerais savoir s'il lance les procédures si on ne paye pas.

Par **Sevenier Tiphany**, le 19/11/2017 à 20:00

Je ne sais pas du tout..

Par **jodelariege**, le 19/11/2017 à 20:12

bonsoir ;il y a des milliers de témoignages sur tous les forums de France et de Navarre et absolument personne ne vient dire si il y a eu une suite judiciaire ou pas ... alors comment savoir?

Par **Sevenier Tiphany**, le 20/11/2017 à 10:21

Je vais aller me renseigner au près d'un avocat je pense.

Par **Sevenier Tiphany**, le 20/11/2017 à 10:43

Je vais aller me renseigner au près d'un avocat je pense.

Par **tica974**, le 21/11/2017 à 10:42

Oui, on voit que des témoignage de vouloir arrêter mais pas ceux qui sont poursuivis. je peux conclure qu'il n'y a pas de poursuite.

Par **Visiteur**, le 21/11/2017 à 15:30

Bonjour,
vous avez passé un contrat avec cette société ou vous vous êtes engagé à acheter une formation d'un montant donné. Pour diverses raisons, vous ne voulez pas continuer. Pourquoi cette société accepterait elle cela ? Son budget est prévu sur vos versements; vous avez peut être même reçu tous vos cours !? A moins que cette façon de procéder; la votre, soit prévue au contrat, légale et donc permise, je ne pense pas que cette société s'assoit sur l'argent qu'elle ne touchera pas. Vous le feriez vous ?

Par **mariepologne**, le 21/11/2017 à 16:45

bonsoir,

relisez les termes du contrat et faites vérifier leur légitimité..

Il n'est pas possible de répondre..

Je suis déjà parvenue à interrompre le paiement à credit d'une formation de près de 3000 euros chez KARIS FORMATION (coiffure) mais ce ne faut que par l'intermédiaire d'une association de consommateurs que j'y suis parvenue..

Voyez une maison de la justice et le défenseur des droits..

Par **Sevenier Tiphany**, le 22/11/2017 à 12:49

Bonjour,

Merci beaucoup de votre réponse Mariepologne. Je vais aller me renseigner, au près d'une

association de consommateurs.

Pour vous répondre à vous Grenouille, je suis totalement d'accord avec vous sur certains points. En l'occurrence, je n'est pas reçu les cours. Et cette décision, est car je n'est pas le choix financièrement parlant. C'est tout.

Par **Visiteur**, le **22/11/2017** à **14:07**

Si vous n'avez pas reçu les cours c'est que vous vous êtes inscrit récemment ? oui ? non ? Après, que vous n'avez pas les moyens financièrement d'assumer les versements ? C'est une entreprise commerciale, pas philanthrope. Savez vous que pour un commerçant en boutique, vous reprendre votre achat et vous le rembourser 5 minutes après n'est en aucun cas une obligation ? Le faire est juste un geste commercial. Après, il faut voir l'exact paramétrage de votre achat ? Soit vous êtes dans votre droit et alors vous avez tous mes voeux de réussite; soit...